

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mil vingt-deux, le vingt-et-un mars à dix-huit heures trente.

Le Conseil Municipal s'est réuni à l'espace culturel situé boulevard Marcel WACHEUX à Barlin, sous la Présidence de Monsieur Julien DAGBERT, Maire, en suite de convocation en date du 14 mars 2022 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.
Les débats ont été diffusés en direct sur le facebook de la ville de Barlin.

Etaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice, à l'exception de Martine DZIERWA (procuration à M. DELEU), Gérard DUMONT (procuration à R. PRUD'HOMME), Bernadette SASIELA (procuration à B. PIECKOWIAK), Frédéric HALLEZ (procuration à E. MARIN) et Alain LEROY.

Objet : 2022-03/12 Prise en charge des frais relatifs au spectacle d'illusion Alexis HAZARD

Madame Elisabeth MARIN est élue secrétaire de séance.

Madame MIKULA présente et donne lecture de la proposition de spectacle de la société EUROPA Production, sise à Armentières avenue de l'Europe pour le 22 octobre 2022, à l'Espace Culturel à 20h30 :

Pour un montant de 17 850,00 € T.T.C.

Monsieur le Maire propose la prise en charge des frais relatifs à ce spectacle.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Autorise la prise en charge des frais relatifs à ce spectacle pour un montant de 17 850,00 € T.T.C.

REÇU LE

25 MAR. 2022

Pour extrait conforme

Le Maire,

J. DAGBERT



Le Maire certifie sous sa responsabilité,
le caractère exécutoire de cet acte
(application de l'article L2131-1 du CGCT).

Le 24 mars 2022

Le Maire,
J. DAGBERT

